

Compte rendu Comité de pilotage du Contrat territorial Chavanon

Le 11 décembre 2017 à la salle de la mairie de Bourg Lastic

81 invités – 44 personnes présentes

Rédacteur : Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin

Présents :

Jean-François BIZET, Commune de Bourg-Lastic
Julie BODIN, CEN Auvergne
Joël BOEUFGRAS, CEN Limousin
Pascal BOUDET, FRCIVAM Auvergne
Christian CHANSEAUME, AAPPMA de Bourg Lastic
Agathe CHAUVIN, PNR de Millevaches en Limousin
Margaux CLAIN, Communauté de communes Dômes Sancy Artense
Amandine COMBY, Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze
Geneviève DISDERO, Commune de Confolent-Port-Dieu
Caroline DOS SANTOS, FRCIVAM Limousin
Laurent DUMEE, AFB 19
Emmanuel FAURE D'ANNE, CRPF Auvergne
Maurice GRAIZE, Commune de Feyt
Romain GUILLORET, Chambre d'agriculture 63
Erwan HENNEQUIN, CEN Limousin
Guy LABAYE, Chambre d'Agriculture 23
Guillaume LALOGUE, EPIDOR Sage Dordogne Amont
Jean-Paul LOURADOUR, Commune de Giat
Mylène MALBRUNOT, AFB DR Auvergne Rhône-Alpes
Pierre MANIACI, DDT19
Corinne MELLET, FRCIVAM Auvergne
Vincent MENNESSIER, Haute-Corrèze Communauté
Jean-François MICHON, Commune de Lamazière-Haute
Noël MICHON, Commune de Giat
Pascal MONTIGNY, Commune de Merlines
Marine MONTMAGNON, CD63
Audrey NADALLE, DDT 63
David NAUDON, Limousin Nature Environnement
Marc NOLY, Commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze
Pierre-Henri PARDOUX, FDAAPPMA 23



J.P PELAMATTI, AAPPMA de Merlines
Stéphane PETITJEAN, FDAAPPMA 19
Pierre PEYRARD, Haute Corrèze Communauté et CC Chavanon Combraille et Volcan
Bernard POUYAUD, PNR de Millevaches en Limousin
Cédric ROUGHEOL, Communauté de communes Chavanon Combrailles Volcans
René ROULLAND, Communauté de communes Chénérailles Auzances Bellegarde et Haut
Pays Marchois
Jérôme SALAUN-LACOSTE, Agence de l'Eau Adour Garonne
Fabrice SERVIERES, CD19
Philippe SOULET, Commune de Saint-Oradoux-de-Chirouze
Bernard THOMAS, Commune de Verneugheol
David THOMAS, EDF UP Centre
Emilie TOQUE, FRCIVAM Auvergne

Excusés :

Yohann FUENTES, CR Nouvelle Aquitaine,
Didier BRANCA, CRPF Limousin
Franck BOUTOT, CD19
Florent IRIBARNE, CD23
Sandrine COULAUD, DREAL Auvergne Rhône-Alpes
Xavier DUCREUX, DREAL Nouvelle Aquitaine
Patrick THIBIER, AFB SD23
Nadège GUIMARD et Elodie MARDINE, PNR des Volcans d'Auvergne
François DESMOLLES, Fédération de pêche 63

Préambule

J.COLLET introduit la séance en remerciant les personnes présentes d'être venues aussi nombreuses pour ce troisième COPIL du Contrat territorial Chavanon en action et donne également la liste des personnes excusées.

L'objectif de cette rencontre est principalement de faire le bilan de cette année par thématiques. Afin de valoriser les actions des porteurs de projet, certains maîtres d'ouvrage présenteront une synthèse de leur travail. En fin de séance, le prévisionnel pour l'année 2018 sera évoqué.

Pour rappel général, le Contrat Chavanon en action est un projet sur 5 ans (2015-2019) à l'échelle du bassin versant pour un montant total de 3,8 millions d'€. Il réunit 20 porteurs de projets autour des objectifs suivants : améliorer la qualité de l'eau, préserver et restaurer les zones humides, restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et sensibiliser et valoriser le territoire.



Bilan général de l'année 2017

Pour l'année 2017, le programme prévisionnel correspondait à un montant de 580 074 € TTC (soit 15% du programme prévisionnel total), au travers la mise en œuvre de 116 opérations et l'intervention de 16 porteurs de projets.

En réalité, 73% du montant financier et 78% des opérations prévues ont été engagés (en partie ou intégralement au 31 Décembre 2017).

Le volet A, correspondant aux actions de lutte contre les pollutions, est celui qui présente la plus grande différence entre le prévisionnel et le réalisé cette année, du fait des travaux sur les bâtiments agricoles non réalisés. De plus, les opérations de mise aux normes de l'ANC sont d'un montant bien inférieur au prévisionnel. Les deux autres volets (B-Préservation des milieux et C-Animation et suivi) ont des budgets relativement similaires et présentent des montants dépensés beaucoup plus proches de la programmation initiale.

Ce résultat est relativement positif et prouve que la dynamique engagée durant les deux premières années du Contrat a été bénéfique. Si on fait le bilan technique sur les 3 années du Contrat, quelques chiffres sont assez significatifs : plus de 600 ha de surfaces engagées en MAEC, 55 ha de forêts de pente ou de zones humides acquises, 33 abreuvoirs aménagés, 4 km de cours d'eau mis en défens, 8 ouvrages aménagés ou effacés, 14 formations à destination des agriculteurs, etc.

Des partenariats solides se sont poursuivis, l'engagement des collectivités locales s'est renforcé notamment avec le travail du technicien rivières et la réalisation de leurs DIG. Le Contrat Chavanon est désormais reconnu sur le territoire et soutenu par de nombreux partenaires.

Quelques améliorations seront néanmoins envisageables pour la suite du Contrat :

- Il existe un déficit de maîtrise d'ouvrage sur l'ancienne Communauté de communes des Sources de la Creuse, à présent rattachée à Haute Corrèze Communauté. Des réflexions ont été menées à l'échelle de l'amont du bassin versant mais les rencontres n'ont pour l'instant abouti à aucune décision. Le Parc envisage donc de faire des propositions à ce sujet dans les prochains mois.
- Comme tout projet, certaines actions n'ont pas été réalisées ou prennent plus de temps que prévu.
- Le suivi des actions et la réalisation des bilans ont été compliqués, du fait du manque de retour des MO (copie des demandes de subvention pas systématique). Le Parc peut donc difficilement jouer son rôle de veille.

Bilan thématique de l'année 2017

La réunion se poursuit par un bilan approfondi par thématique en suivant l'organisation en trois volets du Contrat.

VOLET C. ANIMATION, SUIVI ET COMMUNICATION

Concernant le premier volet abordé, un grand nombre de maîtres d'ouvrage participent au développement de la communication et la valorisation de l'action collective autour du Contrat Chavanon, soit par la coordination générale (PNRML), soit par l'« animation

locale » (EPCI, FDAAPPMA 23), ou par l'animation agricole (CIVAM, Chambre d'Agriculture, CEN) ainsi qu'au travers des différents suivis (MEP 19, LNE, FDAAPPMA).

Un rappel est effectué sur le rôle du coordinateur et la répartition du temps de travail au PNRML entre le pilotage institutionnel du contrat, la coordination des groupes de travail technique et le développement des différentes thématiques.

- **Résultats des suivis qualité des masses d'eau**

Le suivi de la qualité des masses d'eau fait partie intégrante des éléments à prendre en compte dans l'évaluation du Contrat. Ainsi, différents suivis ont été mis en place dès la première année de réalisation : suivis biologiques, physico-chimiques et thermiques.

Six stations sont suivies annuellement à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Chavanon, au travers **5 campagnes physico-chimiques (PNR)**, **1 campagne de suivi du macrobenthos (MEP 19)** et **1 campagne de suivi des diatomées (AEAG)**. Cette année, le Parc a pris en charge le suivi seulement de 5 des 6 stations prévues initialement, dans la mesure où la 6^{ième} est à présent intégrée au programme de suivi de l'Agence de l'eau. Les résultats 2017 sont en cours d'analyse par la Maison de l'Eau et de la Pêche 19, une synthèse de l'ensemble des indicateurs sera réalisée et fournie aux partenaires dès que possible. J.COLLET rappelle par ailleurs que la synthèse 2016 et de nombreux autres documents sont téléchargeables sur le site internet du Contrat Chavanon.

Un rappel des résultats des suivis 2016 est présenté dont la synthèse a été réalisée par la MEP 19. Deux groupes de station se distinguent d'après les conclusions de l'étude :

- Cornes, Barricade et Chavanon en partie aval avec une qualité biologique et physico-chimique bonne
- Ramade, Quérade et Méouzette avec une qualité plutôt médiocre et non optimale pour les espèces autochtones témoignant d'une altération de la qualité de l'eau et des milieux.

Le **suivi thermique** en continu a été réalisé sur 8 stations de mesures et démontre l'impact certain et non négligeable des étangs sur le milieu récepteur.

L'ensemble de ces paramètres sera à nouveau suivi en 2018.

Le **suivi piscicole**, conduit par les FDAAPPMA des 3 départements, a été réalisé sur 7 stations. Il s'agit de la 2^{ième} campagne de mesures et les résultats sont en cours d'analyse. Les prochaines pêches électriques auront lieu durant 2019, dernière année du programme.

Stéphane PETITJEAN souhaite nous faire partager son constat et surtout ses interrogations au sujet des résultats des pêches sur le Chavanon en aval du Moulin de Faure. En effet, la **composition spécifique du peuplement piscicole du Chavanon sur cette station est non conforme** par rapport à ce à quoi on pourrait s'attendre. De nombreuses activités humaines passées et présentes ont pu perturber les milieux aquatiques : les mines de Messeix, les anciens fours à chaux, la station d'épuration de Merlines ou de la Cellette, la pisciculture de Faure, l'ancienne voie ferrée, le barrage EDF, la problématique des étangs sur la partie amont, etc.

Les résultats en quelques chiffres :

- disparition du saumon Atlantique et de l'anguille Européenne qui ne recolonisera pas ce bassin (grands barrages hydroélectriques sur la Dordogne).
- régression de la vandoise rostrée et du barbeau fluviatile.

- sous-représentation des **espèces plus sensibles à la qualité de l'eau**. La densité de vairons est extrêmement faible (87/ha) ainsi que de chabots. La truite suit la même tendance (854/ha). On observe un facteur de 1 à 10 avec le reste du bassin et un facteur de 1 à 50 entre les densités moyennes du Chavanon et le reste du département.

Nous disposons de données historiques puisque les premières pêches connues datent de 1967. **Sur cette période, un problème chronique est observé malgré la morphologie préservée du Chavanon, sa bonne qualité physico-chimique selon les critères européens et les autres indices biologiques.**

Il est donc nécessaire de s'interroger sur la pertinence des indicateurs suivis sur ce secteur. L'hypothèse de l'impact des molécules médicamenteuses sur la faune piscicole peut être soulevée, du fait du contexte socio-économique du territoire. Un programme de recherche pourrait être réfléchi et initié dans le Contrat Chavanon. J.COLLET propose que cette question soit soulevée lors de la prochaine commission suivie.

M. CHANSEAUME explique qu'il serait intéressant d'intégrer aux réflexions les aspects quantitatifs et leurs évolutions dans le temps. B.POUYAUD approuve ce constat.

- **Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication**

Dans une volonté de communiquer autour de la dynamique d'acteurs créée sur le territoire du Chavanon et pour valoriser les réalisations des maîtres d'ouvrage du contrat, le Parc a porté l'action relative à la mise en place d'outils de communication. Cette action s'est traduite par :

- l'alimentation du site internet (<http://chavanon-en-action.fr>)
- l'envoi d'une newsletter en juin 2017
- la rédaction d'article dans le Journal du Parc (septembre 2017 et janvier 2018)

Les outils de communication sont mis à disposition des porteurs de projet pour valoriser leurs actions, échanger des documents, etc. A. CHAUVIN encourage donc tous les partenaires à alimenter ces outils et à nous faire remonter leurs besoins.

Par ailleurs, les actions d'animation et de sensibilisation font partie intégrante du Contrat. Ainsi, deux sorties ont été organisées cette année :

- une animation avec l'école primaire d'Eygurande en Juin 2017 avec la participation de David Naudon (LNE) et de Pierre Peyrard (HCC). Cette journée réunissant 45 enfants a été très positive, enfants et animateurs ont été contents de partager ce moment ensemble.
- Une ballade grand public en octobre 2017 dans les Gorges du Chavanon

En 2018, ces actions seront poursuivies dans la mesure des opportunités qui s'offriront aux différents partenaires. De plus, le Parc portera la conception d'un outil pédagogique pour un public familial. La forme de cet outil est en cours de réflexion et sera proposée à ceux qui souhaitent y participer, prochainement.

VOLET B. PRESERVATION DES MILIEUX

• Préservation des espèces : suivis de l'écrevisse à pattes blanches (MEP 19)

La MEP19 a prospecté 9,6 kms de cours d'eau en 2017 : Rau de la Vergne (affluent de Labeille), Rau de Piche (affluent du Chavanon) et Rau des Allis (affluent de la Méouzette). Les constatations restent malheureusement identiques à celles des années précédentes, aucune population n'a pu être recensée sur les tronçons prospectés.

Néanmoins, les prospections seront poursuivies en 2018.

• Préservation des espèces : suivis de la moule perlière (LNE)

Amélioration des connaissances :

D.NAUDON explique qu'en 2017, 3743 ml de cours d'eau ont été prospectés sur lesquels ont été recensés 578 moules perlières encore inconnues.

Au total, 97% du linéaire de la Méouzette a été couvert et on constate que le milieu fortement dégradé et colmaté, n'est plus propice à l'accueil de Moules. Ceci explique le fait qu'aucun juvénile n'ait été observé sur ce cours d'eau. Si aucune action ambitieuse n'est mise en place, on assistera progressivement à la disparition de l'espèce.

Sur la Ramade, le constat est identique, la population n'est pas viable à court terme. 123 coquilles vides ont été retrouvées, laissant supposer à une mort brutale.

Sur le Rau de Feyt, à contrario, une quarantaine de juvéniles ont été découverts. Il s'agit d'une très bonne nouvelle à l'échelle locale mais également nationale car il y a très peu de cours d'eau en France où on a pu observer du recrutement. Ce Rau méritera donc des prospections plus poussées en 2018.

D.NAUDON présente ensuite le protocole de suivi mis en place sur des stations connues. On constate une perte d'individus sur la Méouzette et une stabilisation sur le Rau de Feyt. L'évaluation de la qualité du substrat démontre que le substrat de la Méouzette est fortement colmaté et ne permet pas l'accomplissement du cycle biologique de l'espèce.

Sensibilisation et animation :

Plusieurs événements ont été organisés afin de sensibiliser petits et grands aux enjeux de préservation de cette espèce :

- Une journée avec les classes de primaires de l'Ecole d'Eygurande
- Une session avec le Lycée agricole de Neuvic
- Une journée avec l'AAPPMA de la Courtine

Proposition d'actions visant à sauver l'espèce :

La mise en place de panneaux d'information sur le Rau de Feyt pour expliquer la présence de Moule perlière et les préconisations pour la préserver a été réalisée en collaboration avec le FD 19, la HCC et le PNR.

La mise en place de contraintes réglementaires sur des cours d'eau à forts enjeux moule perlière n'a pas été initiée. Néanmoins, le bief du moulin où se trouve les juvéniles mériterait une protection forte. Des réflexions seront lancées à ce sujet et en collaboration avec l'ensemble des partenaires en 2018.

- **Opérations visant à limiter l'impact des pratiques agricoles**

- **MAE C :**

- à enjeux « eau » sur la Ramade (animée par la Chambre d'Agriculture 23) : pas de diagnostic et de contractualisation pour 2017. Sur la période 2015-2017, 534 ha ont été contractualisés.

- à enjeux biodiversité « Moule perlière » sur la Méouzette (animée par LNE) : 1 diagnostic réalisé mais aucune contractualisation. Sur la période 2015-2017, 70 ha ont été contractualisés.

A.CHAUVIN explique que le PAEC 2015-2017 s'est achevé. Le Parc coordonne le nouveau PAEC et dans ce cadre, les animateurs ont été interrogés pour savoir s'ils souhaitent reconduire ce dispositif pour 2018. LNE et la Chambre d'agriculture 23 ont décidé de ne pas poursuivre et de ne pas engager de nouvelles mesures sur ces 2 périmètres.

G.LABAYE et D.NAUDON le confirment. G.LABAYE considère que la grande majorité des agriculteurs ont été touchés ou à minima informés sur le secteur de la Ramade.

- **Gestion et préservation des zones humides**

Le CEN Auvergne, au travers de l'animation de la CAT ZH, a réalisé 8 conseils auprès d'exploitants agricoles sur la gestion de leurs zones humides, et accompagné un propriétaire dans la réalisation de ses travaux. Parallèlement, le CEN A a poursuivi son opération d'acquisition de forêts de pente dans les Gorges du Chavanon, en acquérant 4 ha, qui viennent s'ajouter au 31 ha précédemment obtenus dans le même secteur.

Le CEN Limousin a fait ses premières acquisitions foncières cette année : 20 ha de milieux forestiers également dans les Gorges du Chavanon, représentant 300 ml de rive droite du cours d'eau. Le second projet qui devrait se concrétiser en 2018, concerne près de 4 ha de zones humides en déprise sur la commune de St Oradoux-de-Chirouze

- **Accompagnement aux changements de pratiques**

Les deux CIVAM ont cette année poursuivi la diffusion d'informations pour faire connaître le Contrat et leurs interventions auprès des agriculteurs du bassin versant.

Des journées techniques ont été organisées sur le territoire : 3 côté Nouvelles-Aquitaine et 3 côté Auvergne Rhône-Alpes. Plus de trente agriculteurs ont bénéficié de ces formations.

C.MELLET précise que les deux premières années n'ont pas été très faciles pour toucher les agriculteurs car le Contrat Chavanon et le CIVAM n'étaient pas encore bien connus localement. Cette année, les efforts ont été récompensés et la dynamique est à présent en marche. Les agriculteurs intéressés sont de plus en plus nombreux.

- **Travaux sur cours d'eau**

Dans la poursuite des actions engagées depuis 2 ans, la Fédération de pêche 23 par l'intervention de P-H PARDOUX, a réalisé des travaux d'aménagement sur 2 cours d'eau (Raux de Manoux et de la Méouzette), hors périmètre des DIG des collectivités. Ces actions ont principalement concerné la mise en défens des berges sur 820ml, la réalisation de 4 « gués abreuvoirs » et des travaux de restauration de la ripisylve sur 300 ml.

La Communauté de communes Chénéraillles Auzances Bellegarde et Haut Pays Marchois a réalisé sa tranche de travaux 2016-2017 sur les Ruisseaux de la Ramade et de la Quérade : 3 passages à gué, 2 abreuvoirs empierrés, 1 reprise d'infrastructure existante, des travaux

de restauration de ripisylve (500 ml), de plantation (240 ml) et la fourniture de matériaux pour la mise en défens des berges (550 ml / piquets + fil).

Pierre PEYRARD a ensuite présenté les travaux sur les deux collectivités où il intervient :

HCC	CC CCV
Restauration de la ripisylve sur 7 kms (Feyt, Ramade, Abeille et affluents)	Restauration de la ripisylve sur 4.3 kms (affluents Clidane, Ramade, Eau du Bourg et affluents)
Mise en défens : 7 dispositifs d'abreuvement et 410 ml de clôture (Méouzette, Chavanon, Abeille, Barricade)	Arrachage de la Balsamine sur 3 km
	Mise en défens : 6 dispositifs d'abreuvement et 1000 ml clôture (Ramade, Clidane, Malpeire)

A.CHAUVIN poursuit en présentant l'appel à projet "Infrastructures agro-écologiques" de la Région Nouvelle Aquitaine, qui permettra d'apporter une aide financière à l'investissement (mise en défens, dispositifs d'abreuvement, ...). Cette subvention est versée directement aux agriculteurs à hauteur de 80% pour les travaux/matériaux et études techniques. L'inconvénient est surtout lié au montant minimum éligible de 2000 € HT, qui peut parfois être élevé pour certains projets.

R.ROULLAND explique qu'il faut davantage mettre en relation les pêcheurs et les agriculteurs. Un projet de reméandrage de la Quérade a été inscrit au Contrat mais sans un important travail d'animation, rien ne pourra être réalisé. Même si les fédérations de pêche et les techniciens rivières communiquent suffisamment, il serait important de favoriser ces échanges aussi entre les AAPPMA et les agriculteurs au travers par exemple de journées techniques. Sur le terrain, ces deux activités peuvent arriver à des incompréhensions par méconnaissance. Les membres présents d'AAPPMA confirment ce constat et sont intéressés par ce type de propositions.

J.SALAÜN-LACOSTE explique avoir participé à une session « rivière partage de l'eau » à Aurillac à laquelle ont participé des riverains, agriculteurs, pêcheurs, propriétaires de moulins... Il s'agit d'une démarche très intéressante qui peut nous inspirer localement.

S.PETITJEAN tient à préciser que les expériences de rencontres avec les agriculteurs sont très positives mais le manque de moyens humains est un véritable problème (2 salariés à la FD19 pour plus de 1 000 kms de cours d'eau).

J.COLLET comprend qu'il y a besoin de coordination sur ce sujet et sollicitera la commission agriculture pour favoriser les échanges et proposer des solutions (organiser des évènements par secteur par exemple).

- **Restauration de la continuité écologique**

Une opération coordonnée concernant 31 ouvrages est lancée sur plusieurs cours d'eau du Chavanon. L'objectif de cette opération, entre plusieurs propriétaires, est d'ouvrir la totalité du linéaire en aménageant ou supprimant les ouvrages infranchissables ou difficilement franchissables. Sur ces 31 ouvrages, 16 sont intégrés à l'appel à projet de l'Agence de l'eau permettant un financement à 100% dans le cas d'un effacement. Le montant total des travaux s'élèverait à 1 067 456 €. La signature des conventions est en

cours de finalisation sur la plupart des projets. Néanmoins, 3 ouvrages ont déjà été aménagés/effacés : Eau du Bourg 02, Cornes 07, Cornes 05.

S.PETITJEAN sans remettre en question le travail du technicien rivière, s'interroge sur le coût des aménagements parfois exagérés au vu des bénéfices écologiques. Prôner systématiquement la mise en place de PIPO (pond cadre à fond ouvert), ne paraît pas opportun, crée des surcoûts et risque de limiter considérablement les projets. M.BIZET partage cet avis.

M.MALBRUNOT explique que le secteur en question fait partie des zones prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique. Il est important d'être exigeant afin de récupérer un fonctionnement hydromorphologique optimal sur du long terme. Le PIPO permet de s'affranchir d'éventuels problèmes d'érosion et de recréation d'un obstacle.

Il est important de souligner que certains travaux se font aussi sans financement, comme par exemple pour l'aménagement d'un pont cadre sur l'Eau du Bourg, grâce au chantier d'insertion de la CCCC.

D.THOMAS présente ensuite le projet d'effacement du Barrage EDF du Chavanon et son état d'avancement :

- en janvier 2017, un COPIL organisé par EDF, a permis de relancer les réflexions sur ce site et de valider l'idée de mener une étude commune intégrant le barrage et la carrière.

- en sept/oct 2017, des travaux préliminaires ont été lancés afin de ne pas perdre de temps. La création d'un batardeau provisoire en amont du batardeau existant a pour objectif de mettre hors d'eau le chantier et ainsi de démarrer la vidange progressive des retenues. Des pêches de sauvetage ont été organisées avec l'aide des 2 fédérations de pêche.

- en décembre 2017, un COPIL se tiendra afin de faire la restitution de l'étude APS, d'échanger sur la définition du cahier des charges APD et de définir l'instruction administrative.

D.THOMAS expose les premiers plans fournis par le prestataire de l'étude et présente ainsi le scénario d'aménagement. Les travaux seraient envisagés en 2019.

- **Volet forêt**

Dans le cadre du dispositif **OPAFE** (Opération Programmée d'Amélioration Foncière et Environnementale), 3 dossiers de reboisement ont été déposés, représentant une surface de 10.5 ha pour un montant de travaux de près de 28 000 €. L'objectif pour 2018 est de mieux cibler les dossiers en priorisant ceux présentant un enjeu important pour les milieux aquatiques (parcelles en bordure de cours d'eau ou zones humides).

Parallèlement, une journée d'animation auprès des propriétaires forestiers a été organisée par le Parc en février à Saint-Merd-la-Breuille.

VOLET A. AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

- **Réduction de l'impact des étangs**

L'étude sur l'amélioration de la gestion du plan d'Eau de la Ramade, portée par la municipalité de Giat, a été lancée et une réunion de restitution des résultats de l'étude auprès des partenaires, sera organisée dans le courant du premier trimestre 2018.

Plus généralement, un accompagnement des propriétaires d'étangs est proposé sur l'ensemble du bassin versant. A ce titre, 10 étangs sont concernés par le montage des opérations coordonnées de restauration de la continuité écologique. Le Parc a également accompagné ponctuellement un propriétaire sur Fernoël pour un projet de mise en dérivation de sa retenue.

En 2018, il sera nécessaire d'impulser une dynamique locale principalement sur la partie amont du BV, notamment par un temps d'animation dédié à cet enjeu.

- **Optimisation des systèmes d'assainissement individuels et collectifs**

Sur la CCCC, 8 logements ont été identifiés pour bénéficier d'aides de l'AEAG afin de mener des travaux de mise aux normes de leurs systèmes d'assainissement individuels. Les dossiers ont été déposés mais les travaux seront engagés en 2018.

En 2018, les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif ainsi que des installations d'ANC sur HCC, seront poursuivis.

Perspectives pour l'année 2018

- Programme prévisionnel d'actions

Volet A	Maîtrise des pollutions d'origine agricole	69 500 €
	Réduction de l'impact des étangs	50 000 €
	Optimisation des systèmes d'assainissement non collectifs	456 890 €
	Total Volet A	576 390 €
Volet B	Réduction de l'impact des pratiques agricoles sur les milieux aquatiques et la qualité de l'eau	35 705 €
	Gestion et préservation des zones humides	€
	Restauration et entretien de la ripisylve	33 831 €
	Réduction des dégradations de berge	52 650 €
	Restauration de la continuité écologique	42 500 €
	Préservation des milieux forestiers rivulaires et des zones humides boisées	12 500 €
	Préservation des espèces patrimoniales	23 134 €
Total Volet B	200 320 €	
Volet C	Coordination du contrat territorial	46 000 €
	Animation locale	68 932 €
	Suivi/ Evaluation	28 832 €
	Communication	10 000 €
	Total Volet C	153 764 €
Total général		930 474 €

Le comité des financeurs s'est tenu le matin et a été l'occasion de présenter aux financeurs quelques propositions d'ajustement formulées par des maîtres d'ouvrage pour 2018. Ces propositions seront étudiées au cas par cas en fonction de leur pertinence technique, de leur dimensionnement et de leur coût. Néanmoins, l'Agence de l'Eau envisage d'ores et déjà la possibilité d'utiliser des lignes budgétaires non consommées pour financer de nouveaux projets.

- Point sur les financements et calendrier de fin d'année

Il est rappelé aux maîtres d'ouvrage que les demandes de subvention pour l'animation, concernant la subvention des postes de techniciens notamment, doivent être envoyées avant le 31 Décembre 2017. Agathe CHAUVIN rappelle que pour faciliter le rôle du coordinateur et le suivi administratif et financier du Contrat, il est nécessaire que le Parc soit en copie de ces demandes.

Jérôme SALAUN-LACOSTE tient également à souligner certaines précautions de rigueur étant donné la situation de l'Agence de l'Eau qui travaille actuellement à la préparation du 11^{ème} programme. Il demande donc au maîtres d'ouvrage d'anticiper au maximum leurs demandes de subventions pour l'année 2018, en favorisant si possible les dossiers groupés.



Conclusion

Ce troisième Comité de pilotage du Contrat Chavanon en action, présidé par B. Pouyaud (membre du Bureau syndical du Parc), a permis de faire le bilan de l'année 2017 de manière générale très positif.

La réussite de cette troisième année est rendue possible grâce à la synergie très constructive qui s'est établie entre les partenaires du Contrat et à la complémentarité des compétences de chacun. L'ensemble des partenaires présents s'accordent sur la nécessité de poursuivre et d'accroître cette dynamique territoriale au cours de la quatrième année.

